

Bras, le 30 Avril 2020

COMMUNIQUE

Cher(e)s Ami(e)s,

Dans ce contexte de prédéconfinement beaucoup d'interrogations se posent, des hypothèses de reprise de l'activité sportive sont travaillées par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, des communications circulent et des scénarios de reprise commencent à être diffusés. Pour l'instant, il est nécessaire de faire preuve de beaucoup de prudence.

Vous êtes nombreux à nous questionner sur une date de reprise dans les clubs et/ou stages.

Ce que nous savons à ce jour :

La date de prédéconfinement du 11 Mai sera confirmée le jeudi 7 Mai, suivant les chiffres de suivi de l'épidémie !

Du 11 mai au 2 juin

- On pourra pratiquer une activité sportive individuelle en plein air en dépassant évidemment la barrière actuelle du kilomètre et en respectant les règles de distanciation physique !
- ***Il ne sera pas possible de pratiquer du sport dans des lieux couverts, ni les sports collectifs, ni les sports de contact !***
- Reprise des activités sportives **pour les associations sportives** : seules celles qui souhaitent aider à la reprise de la réouverture des écoles (et donc pas en dehors de ce cadre scolaire), peuvent participer à ces actions, ce sont celles dont les fédérations disposent d'une convention avec l'Education nationale (soit seulement 32 fédérations sur plus de 100, la FFAB n'a pas de convention).

Le 2 juin des nouvelles règles seront annoncées pour juin & juillet

Beaucoup de questions se posent mais rien n'est arrêté à ce jour :

- *Réouverture des installations sportives ?*

- La date du 2 Juin n'est pas du tout garantie par les collectivités territoriales compte tenu des nombreuses exigences pour assurer la sécurité des pratiquants et des agents, notamment la désinfection fréquente des installations et équipements (Tapis) et pour nous pratiquants les exigences d'accès et d'utilisation des vestiaires et des sanitaires (toilettes et douches),

- *Les clubs pourront-ils fonctionner en juin – juillet ?*

- La 1^{ère} condition de reprise sera liée aux modalités d'allègement des règles de déconfinement pour juin-juillet qui seront annoncées par l'état (les sports de contact comme l'Aïkido auront ils l'autorisation de fonctionner ?) !
- La 2^{ème} condition sera la possibilité ou non de l'utilisation d'un Dojo,

- Lorsque ces deux conditions seront réunies, les associations qui décideront de reprendre leurs activités seront contraintes de fonctionner **en petits groupes** (vraisemblablement entre 10 et 30 ?) et dans le respect des **gestes barrières** et de **distanciation physique...** !
- **Conditions pour mettre en place un cours ou un stage d'Aïkido dans le respect de la distanciation physique... !**
- La réponse pédagogique est de proposer des activités de pratique individuelle de notre discipline :
 - L'AÏKI TAÏSO qui regroupe une grande variété d'exercices.
 - Les exercices de travail individuel des Armes Jo et Ken ...

La pratique de l'Aïkido dite à mains nues, ne nous permettant pas de respecter une distanciation physique de 1m minimum et de ne pas toucher le partenaire, ne doit pas être abordée dans les cours !

Août / Septembre

"Rentrée sportive : retour à des activités « classiques » ???

Nous travaillons dès maintenant avec le département technique et la commission médicale de la fédération sur la reprise de nos activités fédérales et en club pour la prochaine rentrée, dans le respect des règles sanitaires et de distanciation physique qui seront très probablement toujours en vigueur.

Dans notre communiqué du 10 Mars nous vous avons annoncé l'arrêt de l'ensemble des activités fédérales jusqu'à la fin de saison 2019-2020 soit au 30 Juin, par ce communiqué, nous reportons l'application de cette décision au 31 Août 2020. De ce fait en découle l'annulation de toutes les activités qui étaient planifiées pour cette période au Shumeïkan de Bras.

Dans ces moments où nous ne pouvons pratiquer l'Aïkido ensemble dans nos Dojos, mettons chacun en oeuvre ce que TAMURA Sensei a écrit :

- La pratique de l'aïkido est une ascèse de chaque instant ce qui revient à dire que les activités quotidiennes sont perçues comme l'étude et la mise en application des principes de l'aïkido. Il est inutile de rechercher la complication, il suffit de relâcher les épaules, de garder le Ki dans le seika tanden, d'avoir une attitude juste.

Comptant sur votre compréhension.

Bien amicalement et prenez soin de vous

Michel GILLET
Président Fédéral

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



RECONNUE PAR L'AÏKIKAI SO HOMBU DE TOKYO

www.ffabaikido.fr

SIÈGE FÉDÉRAL : PLACE DES ALLÉES - 244 ROUTE DE BRUE-AURIAC - 83149 BRAS

TÉL. 04 98 05 22 28 / E-MAIL FFAB.AIKIDO@WANADOO.FR

AGRÉMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS DU 3 DÉCEMBRE 2004 (FÉDÉRATION AGRÉÉE DEPUIS OCTOBRE 1985)

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE